



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE RÉGION

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE NORMANDIE**

Rouen, le

15 DEC. 2016

**SERVICE ÉNERGIE, CLIMAT, LOGEMENT
ET AMÉNAGEMENT DURABLE**

Pôle évaluation environnementale

Affaire suivie par le pôle évaluation environnementale
Mail : pec.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-après, la décision de l'autorité environnementale pour le dossier au « cas par cas » concernant le projet d'aménagement d'un lotissement situé route de Mathieu à Biéville-Beuville.

Cette décision sera mise en ligne :

- sur le site internet de la DREAL Normandie,
- et sur le site internet de la préfecture.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et
du logement

Patrick BERG

**Cabinet LANDRY
A l'attention de Monsieur Landry
12 rue du Général Leclerc
BP 21
14550 BLAINVILLE-SUR-ORNE**